

L' Abeille.

3me. Année.

“ Je suis chose légère et vais de fleur en fleur.”

3me. Année

VOL. III.

PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC, 8 MAI 1851.

No 24

ARMÉE ANGLAISE.

ARTILLERIE.

On désigne sous le nom d'artillerie les troupes qui sont destinées au service des canons, mortiers, &c. L'artillerie n'étant autrefois composée que de fantassins, mais depuis la fin du dernier siècle, le besoin d'artilleurs, qui pussent suivre la Cavalerie dans ses mouvements, a introduit, dans presque toute l'Europe, l'usage d'avoir dans les armées une ou plusieurs brigades d'artilleurs à cheval.

En Angleterre, l'Artillerie ne forme qu'un seul régiment, composé de 9 bataillons ordinaires, d'un corps destiné au service particulier des fusées et d'une brigade d'artilleurs à cheval. Les grades dans l'artillerie ne sont pas absolument les mêmes que dans l'infanterie ; il y a, pour chaque brigade, un Colonel-Commandant, deux Colonels et quatre Lieutenants-Colonels, mais point de Majors. Les grades subalternes sont ceux de premiers Capitaines, seconds Capitaines, premiers Lieutenants et seconds Lieutenants ; les officiers non-commissionnés sont comme dans l'infanterie. Les compagnies d'Artillerie sont de cent hommes et plus ; une de ces compagnies suffit pour le service de six pièces d'Artillerie. Chaque bataillon a deux trompettes. On n'admet dans l'Artillerie que des hommes qui ont au moins 5 pieds et 10 pouces. La couleur des habits est bleue avec parements et revers rouges, le pantalon est bleu et lisière de rouge.

GÉNIE.

Le corps des Ingénieurs est chargé de diriger les fortifications, les retranchements temporaires et, en général, tous les ouvrages pour l'attaque ou la défense des places. Les grades, dans ce corps, sont les mêmes que dans l'Artillerie ; les devoirs des officiers dans le Génie étant beaucoup plus multipliés que ceux des soldats, ceux-là sont très-nombreux, et il n'y a que les plus jeunes de chaque grade qui soient enrégimentés. Les soldats, dont ces officiers ont la conduite, sont appelés Sapeurs et Mineurs. Leur emploi principal est de travailler aux tranchées et aux fortifications, d'exécuter les mines &c. Les sapeurs et mineurs forment à présent treize compagnies de 68 hommes chacune. Le nom-

bre total de Colonels-Commandants, de Colonels et de Lieutenants-Colonels est maintenant de 54 ; le nombre des officiers subalternes est de près de 200. L'uniforme du Génie est l'habit rouge avec parements et revers de velours bleu.

TROUPES DE MER.

Les troupes de mer (*marines*) sont employées à bord des vaisseaux de guerre ; elles combattent quelquefois sur terre, par exemple, dans une descente faite sur les côtes ennemies. Dans un engagement sur mer, ces troupes, placées dans les hunes et sur le tillac, dirigent sur l'ennemi un feu de mousqueterie, et lors d'un abordage, elles repoussent les assaillants à l'aide de la baïonnette. Elles forment maintenant quatre brigades dont les quartiers-généraux sont à Plymouth, à Portsmouth à Chatham et à Woolwich. Chacune de ces brigades est sous les ordres d'un Colonel-Commandant, qui a sous lui un Colonel et plusieurs Lieutenants-Colonels. Les autres grades sont ceux de Capitaine, de premier et de second-Lieutenant. L'uniforme de ces troupes est le même que pour les régiments de lignes, mais les parements et les revers sont toujours bleus.

OFFICIERS-GÉNÉRAUX.

Les officiers-généraux sont aujourd'hui de quatre grades différents : le plus élevé est celui de Field-Maréchal. On ne compte maintenant que six officiers de ce grade dans l'armée Anglaise : ce sont le duc de Wellington, le roi de Hanovre, le roi des Belges, le prince Albert, Thomas Grosvenor et le marquis d'Anglesey. Le second grade est celui de général ; on en compte maintenant 44 en Angleterre. Le troisième est celui de Lieutenant-Général ; il y a plus de 140 officiers de ce grade. Enfin le quatrième est celui de Major-Général ; les officiers de ce grade sont encore plus nombreux que les précédents. Le grade de Brigadier-Général, qui existait dans l'armée Anglaise, il y a quelques années, n'est plus permanent.

Un si grand nombre d'officiers-généraux n'est pas sans doute en rapport avec le besoin actuel du pays, (aussi il n'y en a que bien peu d'employés, les autres

reçoivent la demi-payé) mais il est une suite nécessaire des nombreuses guerres que l'Angleterre a eues sur les bras jusqu'en 1815. Comme en temps de paix le nombre des officiers subalternes est bien moindre, et que les promotions se font attendre longtemps, celui des officiers-généraux devra diminuer rapidement. Le trésor s'en trouvera bien, car la somme des demi-payés auxquels ils ont droit est considérable, malgré tous les moyens employés pour la diminuer. Ces moyens sont premièrement de donner à ces officiers la charge et la paye de Colonel de régiment en leur retranchant leur demi-payé comme officiers supérieurs ; secondement, de leur donner des emplois civils, comme celui de Gouverneur des colonies, et de ne leur accorder alors de leur demi-payé que la portion qui excède le salaire de leur emploi civil.

Quand les officiers-généraux sont en service, ils ont droit à avoir un nombre d'Aide-de-camp proportionné à leur grade. Les Field-Maréchaux en ont quatre, les Généraux trois, les Lieutenants-Généraux deux, les Majors-Généraux, un. Les Aides-de-camp sont ordinairement des Capitaines dont le devoir principal est de transmettre les ordres de l'Officier-Général à ceux qui sont sous son commandement.

COMMANDANTS, ÉTATS-MAJORS, CIRCONSCRIPTIONS MILITAIRES &c.

Toutes les troupes qui composent l'armée Anglaise sont sous le commandement d'un officier-général du plus haut mérite, ou d'une naissance illustre (c'est quelquefois un prince du sang) qui a le titre de *Commandant-en-chef* de l'armée. Ce dignitaire est quelquefois membre du Cabinet. Le *Commandant-en-chef* actuel est le duc de Wellington.

Les autres principaux fonctionnaires qui forment l'Etat-Major général sont le *Secrétaire Militaire*, l'*Adjudant-General*, un *député-Adjudant-General*, un *assistant Adjudant-general*, un *Surintendant du recrutement*, un *Paye-maitre-général*, un *Quartier-maitre-général*, un *Deput-Quarter-maitre-général*, un *Assistant-Quarter-maitre-général*.

Le secrétaire militaire est chargé de la correspondance officielle entre le com-

maréchal-en-chef et ceux qui lui sont subordonnés. C'est toujours un militaire d'un grade supérieur; il ne faut pas confondre son emploi avec celui de *secrétaire de guerre*; celui-ci est un employé civil chargé des communications entre les bureaux de la guerre et le ministère dont il fait partie, quoiqu'il ne soit pas toujours membre du cabinet. Les devoirs de l'Adjudant-général sont, par rapport à l'armée entière, les mêmes que ceux d'un Adjudant de régiment par rapport à ce corps. Les députés et assistants partagent sa besogne. Le Paye-Maître général est chargé d'effectuer des paiements en vertu des mandats délivrés par la trésorerie. Le Quartier-Maître avec ses assistants et députés remplissent les devoirs analogues à ceux de Quartier-Maître des régiments.

Une des charges les plus importantes de l'armée et qui, sous ce rapport, vient immédiatement après celle de *Commandant-en-chef*, est la charge de *Maître-général de l'ordonnance*. Cet officier a sous son commandement l'Artillerie et le Génie. Les arsenaux et tout le matériel de la guerre sont compris dans son département.

A l'État-Major se rattache le département du Commissariat, le département médical et celui des Chapelains.

Les grades, dans le département du Commissariat, sont ceux de Commissaire-Général, de Député-Commissaire-Général, d'Assistant-Commissaire-Général et de Député-Assistant-Commissaire-Général. Le rang d'un Commissaire-Général correspond à celui de Brigadier-Général, c-a-d, qu'il est au-dessus de celui de Colonel. Celui de Député-Général correspond à celui de Major, et, après trois mois de service, à celui de Lieutenant-Colonel.

Ce sont les officiers de ce département qui ont la garde de la caisse militaire, à l'armée comme dans les différentes circonscriptions militaires du Royaume-Uni et des colonies. Ce sont eux qui négocient les traites, qui livrent aux Paye-Maîtres des régiments les sommes nécessaires pour les troupes, qui payent les pensions, et la demi-payé dues à des militaires, qui contractent pour le transport des troupes et aussi pour les provisions de toutes sortes dont elles ont besoin. Dans les Colonies, ils sont généralement chargés de tous les paiements qui se font à même les fonds impériaux. L'uniforme de ces officiers est bleu avec revers et parements de velours noir.

A la tête du département médical de l'armée est un Directeur-Général; les autres grades sont ceux d'Inspecteur-Général des hôpitaux, de Député-Inspecteur-Général des hôpitaux, de Chirurgien de première classe, de Chirurgien de seconde classe et d'Assistant-Chirurgien.

Les Chapelains de l'armée sont subordonnés à un ministre Anglican qui prend le titre de Principal-Chapelain des forces.

CIRCONSCRIPTIONS MILITAIRES.

Le Royaume-Uni et les différentes

colonies sont partagés en circonscriptions militaires, dont chacune a son Commandant, son État-Major et un peu de tout ce qui compose l'armée. Le grade du Commandant et le nombre d'officiers que renferme l'État-Major dépendent du nombre d'hommes employés dans la Circonscription. Tous ces Commandants sont subordonnés au Commandant-en-chef de l'armée, et ces États-Majors particuliers sont sous la dépendance de l'État-Major général.

ORGANISATION D'UNE ARMÉE.

Les armées particulières que l'on envoie contre l'ennemi sont toujours sous les ordres d'un officier-général qui prend le titre de Commandant-en-chef de cette armée; si l'armée est nombreuse, c'est un Field-Maréchal ou au moins un général. L'État-Major de cette armée particulière se compose comme celui de l'armée Anglaise. Si l'armée est peu nombreuse, elle se divise seulement en brigades; chacune des brigades est composée de deux, trois et même quelquefois quatre régiments. Chaque brigade est ordinairement sous le commandement d'un Major-Général, depuis qu'il n'y a plus de Brigadier-Général. Les armées plus nombreuses se partagent en divisions composées chacune de deux ou trois brigades et ayant à leur tête ordinairement un Lieutenant-Général. Dans les armées plus nombreuses encore, l'armée se divise en Corps d'armée, composés chacun de plusieurs divisions. A la tête de chacun de ces Corps est ordinairement un Général et quelquefois un Field-Maréchal, pourvu toujours que le commandant de l'armée soit lui-même Field-Maréchal, car jamais un officier ne sert sous un autre; qui lui est inférieur en grade. Les États-Majors de ces différents corps sont, bien entendu, sous la dépendance de l'État-Major-Général de l'armée, ou plutôt ils en font partie. Dans les armées nombreuses, la Cavalerie est sous le commandement particulier d'un officier-général, qui quelquefois en a d'autres sous ses ordres, bien entendu que tous sont subordonnés au Commandant-en-chef. Il y a aussi toujours dans ces armées un certain nombre d'officiers-généraux attachés à l'État-Major, et à la disposition du Commandant-en-chef qui les emploie selon que le requièrent les circonstances.

La proportion des hommes des différentes armées qui forment une armée, dépend des circonstances et des opérations que cette armée a à exécuter. Assez généralement, une division de douze mille hommes renferme deux ou trois régiments de cavalerie et cinq ou six compagnies d'artillerie dont quelques unes à cheval.

(à continuer)

L'ABELLE.

"Forsan et hæc olim meminisse juvabit."

QUÉBEC, 8 Mai 1851.

Mercredi dernier 30 Avril, 228^e anniversaire de la naissance de Mgr. de Laval nous avons eu une de ces fêtes qui figurent si agréablement parmi les souvenirs du collège tant à cause de la cir-

constance qui y donne lieu que parce qu'on y paraît soi-même comme acteur, car nos fêtes de collège ont ce charme que nous en faisons nous-mêmes les frais. C'est nous qui faisons de la musique, qui chantons, qui parlons, qui écoutons et qui applaudissons.

Mgr. l'Archevêque, la plus grande partie du clergé de la ville, et plusieurs membres de celui de la campagne ainsi qu'un bon nombre de personnes de la ville nous ont honorés de leur présence. Les externes des quatre premières classes étaient aussi à notre soirée dont voici le programme.

PREMIERE PARTIE.

1. Ouverture "Aria," de l'Opéra de (La Somnambule), exécutée par la bande. **BELLINI.**
2. Discours latin prononcé par M. L. Beaudet.
3. Chœur Militaire de l'Opéra de (Lambert Simael), chanté par le chœur **A. Adam.**
4. Nocturne des Canotiers de Paris, chanté par MM. F. Blouin, O. Hardy, N. Lavoie, J. Marcoux. **CLAPISSON.**
5. "Home Sweet Home" avec variations, exécuté sur la flûte par M. W. Ross **NICHOLSON.**
6. Chœur des Génies de l'Océan de l'Opéra de (Christophe Colomb), chanté par le chœur. **F. DAVID.**
7. Duetto "Ton son Ricco," "L'Esquisse d'Amore," exécuté par la bande. **DONIZETTI.**
8. Discours français prononcé par M. A. Marmet.

DEUXIEME PARTIE.

1. Ouverture "Vivitu," "Anna Bolena," exécutée par la bande. **DONIZETTI.**
2. "La Valse," chantée par le chœur. **PANSEON.**
3. Grand Galop de Bravoure, exécuté sur le piano par Mr. Dessane. **SKULLOOFF.**
4. Chœur des Sauvages de l'Opéra de (Christophe Colomb), chanté par le chœur. **F. David.**
5. Ouverture de *Sémiramis*, exécutée sur l'harmonium, par Mr. Dessane. **ROSSINI.**
6. "Valses," exécutées par la bande. **LAMNER.**
7. Chœur Bachique de l'Opéra de (Christophe Colomb), chanté par le chœur. **F. DAVID.**
9. La Canadienne, exécutée par la bande.

GOD SAVE THE QUEEN.

Le fonds de la salle, tendu de rideaux rouges, était orné d'un grand portrait de Mgr. de Laval, éclairé par deux candélabres. En avant était élevée une estrade destinée aux musiciens aux choristes et aux orateurs. La soirée ouverte à sept heures et demie a fini à neuf heures et demie.

Il nous est toujours infiniment désagréable de parler d'argent à ceux qui sont en compte avec nous. Mais cette fois-ci nous avons une raison si pressante de le faire, une raison qui sera si bien comprise que nous nous sentons encouragés.

On a peut-être entendu parler de d'un arrêt célèbre du Destin. Cet arrêt, le voici : Les pensionnaires du Petit-Séminaire de Québec feront au commencement de Juin un voyage à Montréal. Or ce voyage, c'est la société typographique qui doit en payer en grande partie les frais. Le destin tout puissant qu'il est ne fait pas de miracles et ne nous fera pas aller à Montréal sans argent.

Notre sort est donc entre les mains de ceux à qui nous nous adressons, que nous connaissons trop bien pour croire qu'ils voudraient faire mentir le Destin et surtout faire languir en tardant à acquitter une dette minime, un voyage qui nous promet tant.

Le tems presse car il faut que nous prenions une détermination quinze jours au moins avant le quatorzième fatal et l'état de notre bourse seul nous décidera.

ELECTION DE LA CONGRÉGATION.

F. Dumontier,	<i>prés.</i>
E. Angers,	<i>1er. assistant.</i>
P. Hamel,	<i>2d. assistant.</i>
P. A. Marmet,	<i>secrétaire.</i>
Jos. Catellier,	<i>trésorier.</i>

Mgrs. de Montréal, de Bytown et de Martyropolis sont arrivés à Québec, ce matin.

On attend demain Mgrs. de Kingston et de Carrah.

La cérémonie religieuse de la fête de St. Jean-Baptiste aura lieu, cette année, dans l'église de St. Roch.

Un nouveau règlement des marchés, adopté par la corporation, a produit un grand mécontentement dans les campagnes avoisinant Québec. Dans la plupart des paroisses, on a formé la résolution de ne plus fréquenter les marchés.

Par une des dispositions de ce nouveau règlement, toute voiture sera obligée de payer 3d sur les marchés de la Haute et de la Basse-Ville.

A une assemblée du barreau de Québec, les M. M. suivants ont été choisis pour former le conseil pour 1851 :

George Okill Stuart, *éc. Bâtonnier,*
F. Réal Angers, *éc. Syndic,*
Louis G. Baillargé, *éc. Trésorier,*
C. Delagrave, *éc. Secrétaire,*
L'Hon. F. H. Primrose, *éc. C. R.;*
l'Hon. R. E. Caron, *C. R.;* Charles Pannet, *éc.;* Siméon Lelièvre, *éc.;* l'Hon.

J. Chabot; Andrew Stuart, *ecr.;* Dunbar Ross, *ecr.;* et J. T. Taschereau, *ecr.*

Le steamer *John Munu*, samedi dans la nuit, est venu en contact avec *l'Alliance* ayant deux navires à la remorque pour Montréal, et a été considérablement endommagé.

La semaine dernière, a eu lieu une assemblée convoquée par Son Honneur le maire, pour prendre en considération la dépêche de lord Grey, au sujet du chemin de fer entre Québec et Halifax. Une adresse sera présentée aux trois branches du parlement, les priant d'adopter sans délai toute mesure propre à rencontrer les vues du gouvernement impérial et à mettre le gouvernement local en état de commencer au plus tôt cette grande entreprise.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ANGLETERRE. Le cardinal Wiseman a administré le sacrement de confirmation, le dimanche des rameaux, au ci-devant archidiacre Manning, à un autre ex-ministre et à Mr. James Hope. Après cette cérémonie, le cardinal a donné la tonsure à Mr. Manning.

On annonce que le père Ravignan se rendra à Londres durant l'exhibition et que le clergé français s'est pourvu d'un local convenable pour la célébration et les offices du dimanche, pendant ce tems.

Miss Scott, abesse du convent protestant de Perth, a fait abjuration et a été reçue dans l'Église.

Cinq religieuses du convent anglican établi au parc du Régent, à Londres, sous la direction du Dr. Pusey et le patronage de l'évêque de Londres, viennent d'abjurer l'anglicanisme.

Plusieurs missionnaires français se sont rendus à Londres, pour se faire transporter de là en Chine. L'un d'eux a écrit à un de ses amis, en France, une lettre dont voici quelques extraits.

« Au sortir du vaisseau, nous avons fait une bonne demi lieue à pied avec notre habit ecclésiastique dans les quartiers de Londres les plus hostiles au catholicisme. Il paraît que nous étions des personnages curieux pour les Anglais, car tout le monde s'arrêtait pour nous examiner de la tête aux pieds. Personne cependant n'a dit une parole ni fait un geste de mépris. On se contentait de nous regarder avec une sorte d'étonnement.

« M. de La Ville-Boinet, qui est un homme important parmi les catholiques de Londres, nous a ainsi promenés dans ces quartiers de la capitale d'Angleterre, pour voir quelles sont les dispositions des habitants à l'égard des prêtres catholiques. Il a été très-satisfait de cette

épreuve; et il devait l'être, car plusieurs de ces protestants qui nous reconnaissent pour ce que nous étions, nous ont salués avec respect.

« A Londres, les catholiques sont bien considérés, surtout depuis les dernières manifestations. Le peuple répond avec raison qu'il aime mieux le catholicisme, parceque là au moins, il y a un grand nombre d'établissements de bienfaisance pour secourir les malheureux.

« Hier au soir, vers huit heures et demie nous fûmes reçus chez le Cardinal Wiseman. Qu'il est bon et simple ce grand Archevêque ! Il nous donna affectueusement une poignée de main à notre entrée, et une autre à notre sortie. Il reçoit deux ou trois jours par semaine. Tout le monde est introduit; et les visiteurs sont quelquefois nombreux. Le Cardinal se tient lui-même à la porte pour les recevoir à mesure qu'ils arrivent, et leur donne le bonsoir, quand ils sortent.

« C'est un homme grand, un peu respecté. Son visage est doux et agréable; ses manières, nobles et prévenantes. On se rend chez le Cardinal sans avoir besoin de lui parler, mais pour passer agréablement la soirée dans une société choisie, car on y trouve ordinairement les catholiques les plus éminents. En outre, si l'on n'est pas en train de causer, on peut s'occuper de lecture: il ya là une grande quantité de livres intéressants, rangés autour d'une vaste table.

FRANCE. Un nouveau ministère a été constitué. Voici le nom de ceux qui le composent :

Affaires étrangères . .	M. M. Baroche.
Justice . .	Rouher.
Intérieur . .	Léon Faucher.
Guerre . .	Le général Randon.
Marine . .	De Chasseloup-Laubat.
Finances . .	Achille Fould.
Instruction publique et cultes, Le Croisilles.	

Travaux publics . . Magne.
Agriculture et commerce . . Buffet.
La majorité de l'assemblée ne paraît pas être en faveur de ce nouveau cabinet.

ESPAGNE. Sur la requête de l'évêque de Lérida, la reine, par décret du 28 mars, ordonne à tous les gouverneurs de provinces d'empêcher avec la plus grande vigilance l'introduction des livres, images ou caricatures dont les sujets provoquent à l'irréligion et aux mauvaises mœurs.

ROME. On apprend que Sa Sainteté a donné dans la chapelle privée le pallium à Mgr. l'archevêque de New-York et à Mgr. l'évêque Marseille. Le premier a lu les paroles du serment que répétait Mgr. de Mazened. Cette faveur du pal-

l'un est accordée à perpétuité aux évêques de Marseille, à cause de l'antiquité des traditions chrétiennes qui, dans cette ville célèbre, remontent à *Saint-Lazare*, à *Sainte-Magdeleine* et leurs compagnons.

Le 17 avril, le Saint Père a tenu le consistoire public dans la salle du Vatican, pour donner le chapeau à LL. EE. les cardinaux Fornari et Gousset. Dans un consistoire secret qui s'est tenu ensuite, Sa Sainteté a préconisé un nouveau patriarche de Constantinople, Mgr. Dominique Lucciardi, et quatre autres prélats.

C'est dans ce consistoire qu'il a été fait demande du pallium pour Mgr. le coadjuteur de Québec, qui devait partir le même jour, pour se rendre en France et de là en Canada.

PORTUGAL. Une révolution a éclaté à Lisbonne. Le duc de Saldanha, qui a environ cinq mille hommes sous ses ordres, est à la tête du mouvement. Les troupes du gouvernement sont à sa poursuite. L'escadre anglaise, qui était au moment de partir, est restée, à la requête pressante du gouvernement portugais. Cette tentative de révolution a pour objet le renversement du ministère de Costa Cabral.

TERRE-NEUVE. L'évêque protestant de cette île s'est plaint au comte Grey de ce que l'évêque catholique s'intitulait évêque de Terre-Neuve. Dans sa réponse adressée au gouverneur de la colonie, lord Grey renvoie l'évêque aux instructions données par lui et ses prédécesseurs touchant les titres et les préséances des prélats catholiques. Il finit en disant: "En même temps j'observerai que les mots *catholiques-romains* ajoutés à ceux d'évêque de Terre-Neuve, rendraient cette assumption de titre par le Dr. Mullock d'aucune importance."

MORT DE L'ARCHEVÊQUE DE BALTIMORE.

Mgr. Eccleston, archevêque de Baltimore, a rendu le dernier soupir, le 23 avril, au convent de Georgetown. Ce prélat était né dans le Maryland, de parents protestants, en 1801. Il avait été sacré évêque le 14 septembre 1834 et avait par conséquent occupé le siège de Baltimore pendant plus de 16 ans.

SINGULIÈRE MÉPRISE D'UN MINISTRE ANGLICAN.

Mr. Charles Collins, curé de Faversham, en Angleterre, avait déclaré dans une assemblée publique que, lors d'un voyage qu'il fit à Bruxelles, en 1835, il avait vu aux portes de l'église de Ste. Gudule un catalogue des différents péchés qui peuvent se commettre, avec l'indication du prix fixé pour la rémission de chaque pé-

ché. Le dit Mr. Collins, ayant été invité à se retracer et ne l'ayant pas fait, un démenti formel lui est venu de Bruxelles portant la signature non seulement des membres du clergé de l'église Ste. Gudule, mais encore de plusieurs citoyens éminents, juges de la cour d'appel et autres.

Il paraît que ce qui a induit en erreur Mr Collins, qui n'entend pas parfaitement le français c'est qu'à la porte de l'église était véritablement affiché le prix des chaises. On y lisait :

"Une chaise non bourrée, 1 cent.

"Une chaise bourrée 2 cent.

"Pour les grandes fêtes:

"Une chaise non bourrée 2 cent.

"Une chaise bourrée 4 cent.

Un jeune cultivateur, M. Joseph Cusson, sans autres notions de mathématiques que les premières règles de l'arithmétique, a résolu les problèmes les plus difficiles de l'horlogerie. Son *Calendrier mouvant* a fait l'admiration de plusieurs villes de France. Sur 9 cadrans différents l'horloge marque les heures, les minutes, les secondes, les jours de la semaine, le quantième du mois, les mois de l'année ou les 12 signes du zodiaque les années communes et bissextiles, les phases et l'âge de la lune, le lever et le coucher du soleil, la place que la lune occupe par rapport au soleil. D'ingénieux mécanismes font mouvoir plusieurs personnages quand les heures sonnent, trois fois par jour et au moment de l'Angelus.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE MGR. DE LAVAL.
Voici quel fut le sujet de cette lettre, où le pieux prélat donne des preuves si éclatantes de cette parfaite résignation, qui a été un des principaux traits de sa vertu.

On sait qu'il se rendit en France à la fin de 1684 pour demander la permission de résigner son évêché et d'avoir un successeur. Ayant enfin obtenu ce qu'il souhaitait, il parla de venir terminer sa carrière dans sa chère église du Canada. Le roi Louis XIV craignit que sa présence n'embarassât son successeur et lui fit connaître par le P. Lachaire qu'il désirait le voir se fixer en France. Le coup fut d'autant plus sensible qu'il était inattendu, car Mgr. de Laval avait déjà eu son audience de congé quelques jours auparavant et le Roi lui avait témoigné beaucoup de bonté, sans lui parler de rester en France.

Mgr. de Laval annonça lui-même cette affligeante nouvelle aux directeurs du Séminaire de Québec par l'extrait que l'on va lire. On ne pourra s'empêcher d'y voir cette abondance du cœur qui témoigne toujours d'une vertu consommée.

Cette cruelle épreuve ne dura qu'une année. Toute la colonie se joignit au Gouverneur pour exprimer le désir de voir revenir son ancien pasteur et le Roi ne put se refuser à une demande aussi juste.

"A Paris ce 9 juin 1687.

"Adorons les conduites de Dieu sur nous et sur tous ses œuvres, nos très chers Mrs. ; j'espérais et j'avais une confiance entière qu'il me donnerait la consolation de m'unir à vous de corps comme je le suis de cœur et d'esprit, mais son ay-

mable providence en dispose tout autrement et selon son bon plaisir qui doit être tout nostre bonheur et nostre paix pour le temps et l'éternité. Vous connoistrez par les copies des lettres actives et passives que vous trouverez cy-jointes ce qui m'oblige de rester en France. Je n'eus pas plustost reçu ma sentence que nostre Seigneur me fist la grâce de me donner les sentimens d'aller devant le très saint sacrement, lui faire un sacrifice de tous mes désirs et de ce qui m'est de plus cher en ce monde ; je commençai en faisant amende honorable à la justice de Dieu qui me voullait faire la miséricorde de reconnoître que c'était par un juste châtement de mes péchés et infidélités que la providence me privoit de la bénédiction de retourner dans un lieu où je l'avois tant offensé et je lui dis, ce me semble, de bon cœur et en esprit d'humiliation ce que le grand prestre Héli dist lorsque Samuel luy déclara de la part de Dieu ce qui luy devait arriver : *Domineus est, quod bonum est in oculis suis faciit* ; mais comme la bonté de nostre Seigneur ne rejette point un cœur contrit et humilié et que *humiliat et sublevat*, il me fist cognoître que c'estoit la plus grande grâce qu'il me pouvait faire que de me donner part aux estats qu'il a voulu porter en sa vie et en sa mort pour nostre amour, en action de grâces de laquelle je dis un *te Deum* avec un cœur rempli de joie et de consolation au fonds de l'âme, car pour la partie inférieure, elle est laissée dans l'amertume et qu'elle doit porter. C'est une blessure et une playe qui sera difficile à guérir et qui apparemment durera jusques à la mort, à moins qu'il ne plaise à la divine providence qui dispose des cœurs comme il luy plaist, apporter quelque changement à l'estat des affaires ; ce sera quand il luy plaira et comme il luy plaira, sans que les créatures puissent s'y opposer, n'étant en pouvoir de faire que ce qu'elle leur permettra. Il est bien juste cependant que nous demeurions perdus à nous mesmes et que nous ne vivions que de la vie du pur abandon en tout ce qui nous regarde. . . "

FRANÇOIS ancien évesque de Québec.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

L'*Abeille* paraît, autant que possible, une fois par semaine, pendant l'année scolaire. Le prix de l'abonnement est de 2s. 6d. par année, payable d'avance par moitié : la première moitié, à la rentrée des classes, la seconde au commencement de l'année. Les Pensionnaires s'abonnent au bureau de l'*Abeille*, et les externes, chez M. Adolphe Legaré. Agent à la petite salle, M. Alfred Thibaut.

P. A. MARMET, Gérant.